

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le huit octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Le conseil s'est réuni à la salle socioculturelle afin de permettre l'application des mesures barrières et notamment la distanciation dans le contexte sanitaire lié à l'épidémie de covid-19
Etaient présents : M. Olivier NOCQUET, Mme Jocelyne AUBERT, M. Jean-Claude CHARUEL, Mme Edith SIMON, M. Dominique BELGACEM, M. Ludovic BOUTIN, Mme Marie-Laure CORBEL, Mme Sabrina FRESNAIS, M. Christophe GACEM, M. Emmanuel JOUBIN, Mme Angélique LAGRAIS, M. Yann LE ROUX, Mme Sylvie LEHOBEY, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Benoît RABEL, M. Claude THEAULT.
Absents : Mme Annabelle BEAUQUESNE (procuration à Mme RIVIERE-DAILLEN COURT), M. Nicolas SHELTON.
Secrétaire : M. Jean-Claude CHARUEL.

Compte-rendu de la précédente réunion :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

Présentation par le SDEM

- **du transfert de compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz**
- **de la prestation de Conseil en Energie Partagé**

Mme le Maire remercie M. RAULT du SDEM de sa présence à la réunion du conseil municipal.

M. RAULT a donc présenté aux membres du conseil ces deux éléments. Mme le Maire indique que le conseil sera invité à délibérer lors d'un prochain conseil après un travail en commission municipale.

M. Nicolas SHELTON arrive et prend part à la suite de la réunion.

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie – approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Délibération n° 2020/10/08-01.

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale Chargée d'évaluer les Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la Communauté.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

La commission doit rendre ses conclusions dans un délai de neuf mois à compter, soit de la mise en place de la FPU sur le territoire communautaire, soit du transfert des compétences.

La CLECT, créée par délibération communautaire en date du 16 janvier 2017, a adopté le rapport joint à la présente délibération lors de sa réunion en date du 16 septembre dernier.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la CLECT est envoyé aux communes qui doivent procéder à son adoption.

Ainsi, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le présent rapport.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ledit rapport.

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie – rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Délibération n° 2020/10/08-02.

Mme le Maire indique que la commune a été destinataire par mail du 14/09/2020 du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie relatif à la gestion de la Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie sur les exercices 2017 et 2018.

Ce rapport a été présenté en conseil communautaire le 10 septembre 2020.

L'article 107-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 prévoit que ce rapport soit communiqué aux maires des communes membres de l'EPCI pour être présenté au plus proche conseil municipal et donner lieu à débat.

Le rapport a été transmis aux membres du conseil municipal préalablement à la réunion de conseil afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Après échanges au sein du conseil suite à la présentation de Mme le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

Achat d'un tracteur.

Délibération n° 2020/10/08-03.

Mme le Maire invite le conseil à se prononcer sur le principe de l'achat d'un tracteur afin de remplacer le plus vieux des 2 tracteurs dont dispose actuellement la commune.

Après discussion au sein du conseil sur les besoins de la commune, sur la nécessité de 2 tracteurs, les possibilités de recours à une entreprise, la location, la reprise de l'ancien tracteur, le conseil municipal, par 13 voix pour et 3 abstentions, valide l'achat d'un tracteur avec un budget prévisionnel de 30 000 € TTC.

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE
Conseil municipal du 08/10/2020

Budget principal 2020 – décision modificative n° 3.

Délibération n° 2020/010/08-04.

En vue de l'acquisition d'un tracteur, il est proposé au conseil municipal d'approuver les virements de crédits suivants :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615228 : Entretien des autres bâtiments	- 30 000 €			
D 023 : virement à la section d'investissement		+ 30 000 €		
Total	- 30 000 €	+ 30 000 €		
INVESTISSEMENT				
D 21571 : matériel roulant		+ 30 000 €		
R 021 : virement de la section de fonctionnement				+ 30 000 €
Total		+ 30 000 €		+ 30 000 €

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 3 abstentions, approuve ce virement de crédits.

Commission bocage à renouveler.

Délibération n° 2020/10/08-05.

Mme le Maire rappelle l'historique de la mise en place de cette commission bocage communale.

Le 02/05/2017, dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'inventaire des zones humides et des haies bocagères réalisé par le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune a été approuvé.

En juin 2017, il a été décidé de créer une commission bocage communale qui a été constituée par délibération du 18/12/2017.

Cette commission émet un avis sur les demandes de déclaration préalables concernant les demandes d'arasement de haies et leurs éventuelles mesures compensatoires.

Cette commission est composée de 3 élus titulaires et 3 suppléants, de 3 exploitants agricoles et 1 suppléant, de 2 personnes qualifiées (randonneur, chasseur, pêcheur...).

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de la renouveler suite aux élections municipales. Des contacts sont en cours avec les personnes extérieures au conseil. Elle invite les conseillers municipaux à y réfléchir pour le prochain conseil au cours duquel la composition sera arrêtée.

Demande de Mme JAMAULT concernant la cession d'une partie du chemin rural n° 125 de la Basse Guette.

Délibération n° 2020/10/08-06.

Mme le Maire donne lecture du courrier reçu de Mme JAMAULT Marie-France, propriétaire riveraine du chemin rural n° 125 de la Basse Guette qui demande une cession d'une portion du chemin bordant sa propriété inutilisée depuis de nombreuses années. Un plan dudit chemin est présenté au conseil.

Mme le Maire indique que si le conseil se prononce favorablement sur le principe d'une aliénation d'une partie de ce chemin, afin de respecter la réglementation et les droits de l'ensemble des riverains, cela doit d'abord faire l'objet d'une enquête publique en vue de désaffecter le chemin rural.

Après discussion, notamment sur les possibilités de la mise en œuvre d'une éventuelle poursuite de ce chemin vers le domaine public maritime, le conseil municipal, par 13 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, s'est déclaré favorable à la cession de cette portion du chemin bordant la propriété JAMAULT. La délibération de lancement de l'enquête publique nécessaire sera donc inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

Questions diverses.

- Mme le Maire fait part des devis signés en investissement dans le cadre de la délégation marchés publics depuis le dernier conseil.

- Information sur les vice-présidences de commissions municipales : Suite à la 1^{re} réunion de la commission « voirie, environnement, patrimoine », Mme le Maire indique que M. Jean-Claude CHARUEL a été désigné vice-président de cette commission.

- Mme le Maire indique au conseil, pour information, qu'antérieurement il avait été décidé d'allouer une somme de 10 € par élève pour un crédit « arbre de Noël » pour les classes de l'école communale Antoine de St Exupéry ainsi que l'attribution d'un colis de Noël d'une valeur d'environ 60 € aux agents communaux. Le conseil en prend note.

- Urbanisme : M. NOCQUET fait part des permis de construire et des déclarations préalables de travaux déposées ou accordées depuis le dernier conseil.

- Acoustique de la salle socioculturelle : plusieurs membres du conseil se sont rendus à St Martin de Landelles pour voir le traitement acoustique qui a été fait sur leur salle communale. Le conseil est favorable à la poursuite d'une réflexion au sujet de la salle du Val St Père. Une étude acoustique est à faire.

- M. RABEL, délégué communautaire, fait un point sur les réunions communautaires. Une rencontre avec M. le Président de la Communauté et le nouveau directeur des services est prévue le 3 novembre prochain.

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE
Conseil municipal du 08/10/2020

- Mme le Maire indique qu'une réunion « voisins vigilants » est programmée pour le 18 novembre.
- Prochain conseil municipal : il aura lieu le 12 novembre à 19 H 00.